



MUNICIPALITÉ SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0
Téléphone : 450-546-2634 -- Télécopieur : 450-546-2526

PORTAL OFFICIEL
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

www.st-theodore.com



[saintheodore.dacton](https://www.facebook.com/saintheodore.dacton)

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC D'ACTON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, qu'à une séance ordinaire tenue le 18 septembre 2017, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le **Règlement numéro 608-2017 modifiant le Règlement numéro 576-2013 déterminant la rémunération du personnel électoral lors d'élections ou référendums de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.**

L'objet du règlement est de modifier ledit règlement déterminant la rémunération du personnel électoral lors d'élections ou référendums de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

Ce règlement est disponible au bureau municipal et toute personne peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 19 septembre 2017.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton